
CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1994-1995

6 MARS 1995

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

déposée par

MM. J.-P. Henry, J. Lefèvre, S. Kubla et J. Daras

DÉVELOPPEMENTS

Le renouvellement intégral de la Chambre des représentants le 21 mai prochain aura pour effet de rendre applicables une nouvelle série de dispositions de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, lesquelles rendent nécessaires des modifications du Règlement d'ordre intérieur du Conseil.

Ainsi le Conseil doit-il modifier l'article 2 du Règlement relatif à la vérification des pouvoirs de ses membres, en sorte qu'il puisse, au lendemain des élections du 21 mai prochain, exercer la mission qui lui est dévolue par l'article 31 nouveau de la loi spéciale consistant à statuer sur la validité des opérations électorales relatives à ses membres et leurs suppléants. La prestation de serment des membres doit également être rappelée par une disposition réglementaire.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Remplacer le texte de l'article 2 du Règlement par le texte suivant :

«Article 2

1. Lors de la première séance qui suit tout renouvellement du Conseil, une Commission de vérification des pouvoirs, composée de sept membres, est formée par tirage au sort.

2. Les pièces justificatives des élections, ainsi que les réclamations auxquelles les élections auraient donné lieu sont remises à la commission.

Elle désigne un ou plusieurs de ses membres pour faire rapport au Conseil.

3. Le Conseil se prononce sur les conclusions de la commission et le Président proclame membres du Conseil et membres suppléants ceux dont les pouvoirs ont été déclarés valides.

4. Avant d'entrer en fonction, les membres sont tenus de prêter serment en séance plénière et publique.

Les membres du Conseil proclamés élus qui n'ont pas encore prêté serment ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni aux votes, sauf en ce qui concerne la validation des élections.»

J.-P. HENRY
J. LEFÈVRE
S. KUBLA
J. DARAS